

01

Le répit des aidants en Nouvelle- Aquitaine

**CADRE, CHIFFRES
ET ENJEUX**

Juin 2023



Sommaire

Sources
et méthodes

03 ↙

Introduction

04 ↙

Les chiffres-clés
sur les aidants

05 ↙

Le répit,
c'est quoi ?

06 ↙

La Ressourcerie

08 ↙

L'accueil
temporaire

11 ↙

Accueil de jour

11 ↙

Hébergement
temporaire

15 ↙

Accueil de nuit

18 ↙

Enjeux de l'accueil
temporaire :
freins et leviers

19 ↙

Comment améliorer
le recours au répit
en Nouvelle-
Aquitaine ?

21 ↙

À propos du
Gérontopôle
Nouvelle-Aquitaine

22 ↙



Le Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine publie des études repères relatives à des thématiques ciblées en lien avec le vieillissement de la population. Ces publications trimestrielles à destination des décideurs publics et de l'ensemble de l'écosystème de la région, visent à éclairer les dynamiques à l'œuvre en matière d'adaptation de la société au vieillissement en Nouvelle-Aquitaine.

Sources et méthodes

Cette étude repère propose un panorama des chiffres et enjeux du répit des aidants en Nouvelle-Aquitaine, qui s'inscrit dans le contexte d'un projet sur l'amélioration du recours à l'accueil temporaire pour personnes âgées en perte d'autonomie en Nouvelle-Aquitaine piloté par le Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine sous l'égide de l'Agence régionale de santé.



L'élaboration de cette étude s'appuie sur une pluralité de sources :

- ▶ Des sources statistiques provenant des données Insee et du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS)¹
- ▶ Des sources documentaires (rapports, études, notes de cadrage, etc.) transmis au Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine par des partenaires et des adhérents
- ▶ Des retours d'expérience de terrain de la part des ESSMS² et partenaires concernés par la thématique de l'accueil temporaire pour personnes âgées en perte d'autonomie. Les ESSMS de la Creuse ont été interrogés par questionnaire du 27 octobre au 9 novembre 2022 (19 réponses d'ESSMS), et pour la Gironde, du 18 novembre au 16 décembre 2022 (33 réponses d'ESSMS). Les questionnaires

étaient structurés en trois parties : une première relative aux freins au développement de l'accueil temporaire, une deuxième relative aux difficultés dans sa mise en œuvre et une dernière relative aux pistes d'amélioration pour le développement de l'accueil temporaire

▶ Des groupes de travail organisés sur les départements de la Gironde le 27 février 2023, de la Creuse le 2 mars et des Deux-Sèvres les 23 et 29 mars 2023

▶ Des publications scientifiques en sciences médicales et en sciences humaines et sociales sur le sujet du répit des aidants.

¹ Le FINESS est le répertoire unique et national de référence des personnes morales intervenant dans les domaines sanitaire, médico-social et social et de l'enseignement des professions sanitaires et sociales. ² Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

Introduction

La région Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions (3^{ème}) les plus peuplées de France avec 6,01 millions d'habitants (Insee, 2019) répartis sur ses 12 départements. C'est la région la plus âgée de France avec **30,5 % des habitants âgés de 60 ans et plus** contre 27 % à l'échelle nationale. La Nouvelle-Aquitaine compte 688 921 habitants de 75 ans ou plus soit **11,5 % de la population régionale**. Cependant le vieillissement de sa population est contrasté d'un département à l'autre et les besoins ne sont pas les mêmes (figure 1).



DÉFINITION AIDANT

Les aidants sont les personnes non professionnelles qui viennent en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de leur entourage pour les activités de la vie quotidienne. (HAS, 2010)

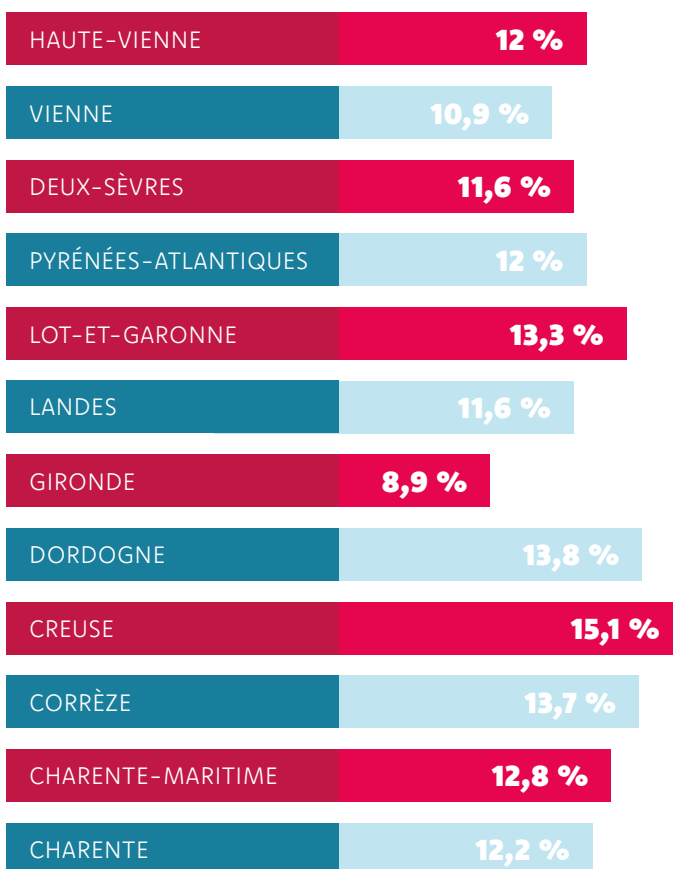


Figure 1 : Part des personnes âgées de 75 ans et plus par département (%)

Source : Insee, RP 2019

Face à ces processus de vieillissement marqués dans notre région, le rôle des proches aidants s'amplifie en raison de l'aspiration des personnes âgées à vivre le plus longtemps possible chez elles et l'émergence de dispositifs de maintien à domicile. Leur rôle est considérable dans la vie, le soutien ou encore le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, et cela souvent au détriment de leur propre vie professionnelle et personnelle, de leur état de santé et de leur bien-être. Leur nombre ne cesse d'augmenter en raison du vieillissement de la population, de l'allongement de l'espérance de vie des personnes malades, et des progrès de la médecine.

La reconnaissance de leur rôle en tant que proche aidant et de leur accompagnement devient nécessaire face à une société en pleine transition démographique.

Les chiffres-clés sur les aidants

Source : DREES
Études et Résultats > février 2023 >
n° 1255 "vie quotidienne et santé"

En France, en 2021, 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie, que cette personne vive dans le même logement ou ailleurs³.

PORTRAIT DE L'AIDANT



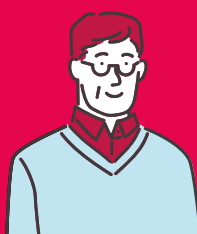
8,8
millions d'adultes

et



0,5
millions de mineurs
de 5 ans ou plus

sont proches aidants,
soit respectivement 1 sur 6
et 1 sur 20 d'entre eux.



Près
d'1
personne sur 4

de 55 à 64 ans se déclare
proche aidant.



56 %
sont des femmes.

³Enquête de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) auprès de 334 000 personnes de février 2021 à avril 2022

Le répit, c'est quoi ?

Parmi l'offre en faveur des proches aidants, celle du **répit** est au cœur des politiques publiques médico-sociales. Dans les définitions les plus courantes, le répit se définit comme un repos, une interruption dans une occupation absorbante et/ou contraignante.

Des solutions de répit permettent de proposer des relais à l'aidant par la mise en place d'aide à domicile ou d'un accueil transitoire en structure, lui permettant de souffler, de s'occuper de soi, et de faire face aux impératifs de la vie quotidienne (obligations sociales, professionnelles).

La stratégie nationale de mobilisation et de soutien « Agir pour les aidants 2020-2022 », engagée par le gouvernement en octobre 2019 et reconduite en 2023, vise à répondre aux différents besoins quotidiens des proches aidants en intégrant le répit comme priorité phare. Le plan national « Agir pour les aidants » s'organise autour de 4 axes :

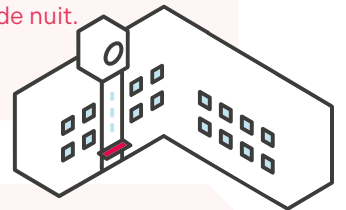
- 1 Renforcer le rôle des plateformes de répit (PFR) comme pilier de l'offre de répit
- 2 Consolider et positionner l'accueil temporaire comme dispositif de soutien au domicile
- 3 Déployer des solutions de répit à domicile souples et modulaires
- 4 Soutenir et accompagner les aidants dans l'accès aux loisirs et aux vacances

Les différents travaux sur le répit montrent la difficulté de définir des contours clairs de ce terme encore peu connu des aidants.

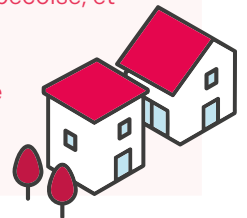
Il devient essentiel de les accompagner en leur délivrant une information claire et précise relative aux formes de répit existantes et l'accès à celles-ci. Diverses solutions de répit peuvent alors être déployées sur les territoires aux bénéficiaires des personnes âgées et de leurs proches aidants.

Le cadre national d'orientation sur le répit du 19 mars 2021 distingue 3 groupes :

Le répit apporté par une prise en charge sociale ou médico-sociale hors du domicile de la personne aidée au moyen de l'accueil temporaire qui comprend l'hébergement temporaire, l'accueil de jour et l'accueil de nuit.



Le répit au domicile ou en milieu ordinaire : la garde itinérante de nuit, le « répit à domicile » ou « relayage » inspiré de l'expérience de baluchonnage québécoise, et le « temps libéré » proposés notamment par les plateformes de répit (voir carte p. 10).



Les activités de loisirs et de vacances : les séjours de vacances pour les « couples aidants-aidés », par exemple des « villages répit vacances », et des séjours en milieu ordinaire portés par une équipe médico-sociale. Ils accueillent la personne aidée et son entourage familial dans un cadre de séjours de vacances, avec la possibilité de solliciter des professionnels en relais des aidants.



À l'initiative de ces actions d'accompagnement et de soutien aux proches aidants, une multitude d'acteurs sont présents : les Conseils départementaux, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), les Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), les ARS, les caisses de retraites et d'allocations familiales, les complémentaires, les mutuelles, les assurances, les fondations, les mairies et les Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), ainsi que les associations de patients et de leurs proches. Ces solutions de répit s'adressent aussi bien aux proches aidants qu'aux personnes accompagnées et doivent pouvoir être profitables à chacun.

Plusieurs actions ont lieu chaque année, portées par ces différentes structures. Les acteurs du territoire départemental, régional, voire national n'hésitent pas à collaborer pour apporter des réponses auprès des aidants. Les principales thématiques de ces actions sont l'information / la sensibilisation, la prévention santé, le répit/relai, la paire-aidance, la formation, et le soutien moral et psychosocial.

Certains ont défini l'accompagnement des aidants comme un enjeu prioritaire. La réflexion et les actions dédiées spécifiquement aux aidants sont plus récentes. Parmi ces initiatives, des lieux d'écoute pour les aidants sont développés sur les territoires. Ils sont des lieux d'échange, de soutien et d'information. Il existe aussi des réseaux d'entraide, portés notamment par des associations, qui peuvent être formalisés ou non et qui permettent également aux aidants de bénéficier de conseils, d'informations pratiques ou d'écoute.

Les objectifs de ces lieux d'écoute pour les aidants :

1

Échanger autour du vécu de l'aidant afin de répondre aux besoins de soutien, de partage et d'informations

2

Rencontrer des personnes avec une expérience similaire et nouer des relations amicales

3

Améliorer la relation aidant-aidé en permettant à l'aidant de mieux vivre sa situation



QUELQUES EXEMPLES DE LIEUX D'ÉCOUTE POUR LES AIDANTS EN NOUVELLE-AQUITAINE

📍 La Maison de L.É.A. en Charente

portée par l'UNA 16/86 (16)

Ce lieu ouvert et participatif, accueille les proches aidants, quelle que soit la pathologie de la personne qu'ils accompagnent. La Maison de L.É.A. est aussi ouverte aux associations et partenaires comme France Alzheimer, France Parkinson, la Croix Rouge, les plateformes de répit, etc. C'est un lieu de dialogue, d'écoute et de ressources qui permet d'échanger, d'informer et d'orienter les proches aidants charentais. Conçue pour l'accompagnement des aidants, elle propose une approche globale de l'accompagnement et des ateliers de sophrologie, d'art thérapie et de gymnastique, ainsi que des formations et ateliers thématiques.

📍 La Ressourcerie en Gironde

soutenue par Malakoff Humanis (33)

Ce lieu de vie au cœur de Bordeaux et ouvert à tous a été conçu à l'origine pour les personnes accompagnant un proche pour leur permettre de se ressourcer ensemble et prendre du temps pour eux.

La Ressourcerie est aujourd'hui un espace de convivialité et de solidarité. Elle propose des services et de l'aide pour soulager le quotidien des proches aidants, des espaces de partage et d'échange pour faire des rencontres, des activités de bien-être et des projets pour s'évader, agir pour les aidants et pour les autres (voir page 8).

📍 Centre Associatif La Marguerite

en Haute-Vienne (87)

La Marguerite est une association spécialisée dans le soutien et l'accompagnement des personnes atteintes de pathologies chroniques et de leurs aidants. À l'initiative de patients, pour d'autres patients, et à travers un regroupement de différentes associations, La Marguerite est un centre de ressources qui agit au quotidien sur l'impact de la chronicité sur la qualité de vie des personnes malades, de leurs aidants et de leurs familles. L'association poursuit les objectifs suivants :

- Accueillir et orienter le patient et sa famille vers les dispositifs existants et adaptés à sa demande et ses besoins
- Prévenir l'installation ou l'aggravation de la maladie
- Proposer un accompagnement « sur mesure » tout au long du parcours de vie et de soin à travers différents accompagnements (ateliers, groupes de pairs-aidants, accompagnement psychologique, aide à l'accès et au retour à l'emploi, prévention des hospitalisations et facilitation du retour à domicile, etc.)
- Promouvoir la recherche et l'innovation en santé.



La Ressourcerie

Les origines du projet

Un projet lancé en avril 2019 par les équipes Malakoff Humanis dans le cadre des orientations prioritaires du groupe qu'est le soutien aux aidants.

En mode expérimental, le lieu a d'abord ouvert pour 3 mois, puis pour plusieurs mois afin de pouvoir faire la preuve du concept notamment dans un contexte Covid. C'est en juin 2021, le concept validé, que La Ressourcerie s'est constituée en association.

Objectif du projet

L'objectif était de pouvoir accompagner les aidants d'une manière différente, non stigmatisante afin de pouvoir toucher un public qui ne s'identifie pas comme aidant et/ou n'accepte pas toujours l'aide proposée.

Description détaillée du projet

La Ressourcerie est un tiers-lieu dont l'activité se situe au carrefour de l'animation et du social. Afin de remplir sa mission d'accompagnement des proches aidants, La Ressourcerie fait le pari d'un lieu physique à l'ambiance chaleureuse et conviviale, qui offre aux usagers un accueil inconditionnel et des ressources, accessibles de manière différée ou simultanée, parmi lesquelles :

- ▶ **de l'activité**, à travers une programmation d'ateliers variée, favorisant le bien-être, la création, l'ouverture culturelle. Ces ateliers sont animés par des professionnels, par l'équipe d'animation ou par les usagers eux-mêmes
- ▶ **du lien social**, qui se crée entre les participants à un atelier, dans la convivialité d'un café partagé. Les liens ne se créent pas seulement entre les usagers



MALAKOFF HUMANIS ET LES AIDANTS

Acteur majeur de la protection sociale, paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale. Dans ce cadre, les aidants sont au cœur des engagements majeurs du Groupe. Les efforts se concentrent sur l'accès à l'information, la formation, soutenir le développement de solutions de répit, des lieux ou services comme le relayage, etc.

mais aussi avec l'équipe. Sa présence dans le lieu vise à mettre les usagers à l'aise, les encourageant à exprimer leurs envies et participer à la vie du lieu, à s'y abonner en adhérant à une charte de valeurs ; mais aussi leurs besoins pour pouvoir ensuite leur proposer des solutions adaptées à ceux-ci (en fournissant de l'information, en les orientant vers les partenaires compétents etc.)

- ▶ **de l'accompagnement individuel** (social et/ou psychologique), lorsque les besoins exprimés recouvrent une situation d'aidance. La désinstitutionnalisation du cadre joue en faveur de la qualité d'accompagnement : les chargées d'accompagnement mettent les besoins de l'aidant au centre des échanges, elles se placent « à côté » de l'aidant, le rendant acteur de son accompagnement. Un positionnement qui joue en faveur de l'instauration d'une relation de confiance. Pas de guichet à franchir, pas de dossier à remplir au préalable, les leviers d'accompagnement s'activent plus rapidement que dans un bureau.

QUELQUES CHIFFRES *Activités 2022*



2 822

visiteurs sur le lieu

342

activités proposées

1 309

personnes ont participé
aux activités



34 %

d'aidants clairement identifiés
dans le lieu

124

personnes accompagnées
sur le plan social

Sur ces 124 personnes accompagnées, 56 % sont orientées via le bouche à oreille, 45 % via des partenaires de l'écosystème et 14 % via le repérage dans le lieu

45

personnes accompagnées
sur le plan psychologique



7 764

bénéficiaires en ligne

(newsletter, Instagram, Facebook)

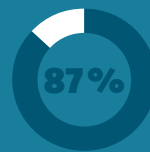
Données issues d'une mesure d'impact social réalisée en 2020



des aidants
interrogés n'avaient
jamais fait appel à
un travailleur social
avant la Ressourcerie



des usagers se
déclarent mieux
préparés pour
l'avenir grâce à la
Ressourcerie



des usagers ont
vu leur bien-être
s'améliorer



LES PLATEFORMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT

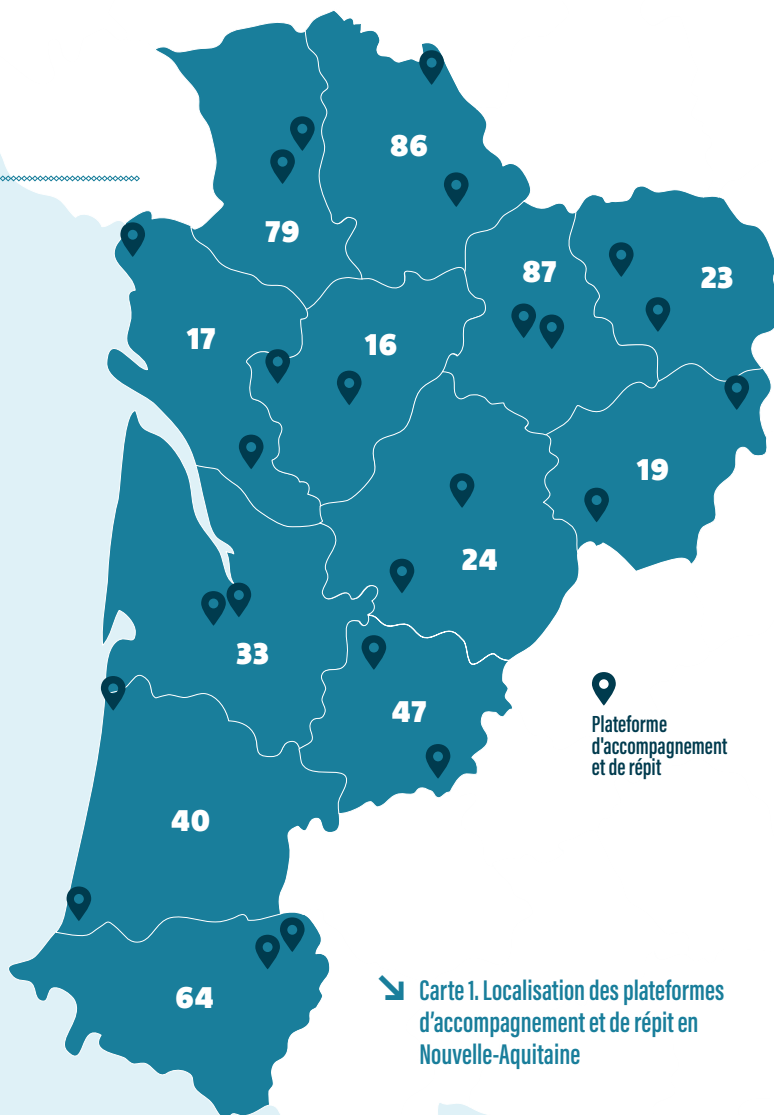
Les plateformes d'accompagnement et de répit (PFR), créées dans le cadre du Plan Alzheimer 2008-2012, s'adressent aux aidants s'occupant d'une personne atteinte d'une maladie neuro-dégénérative, en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

L'objectif de ce dispositif est de proposer dans le même temps **une solution d'accueil pour la personne aidée, une palette de services et un accompagnement spécifique pour l'aidant ou le couple aidant/aidé (activités individuelles ou collectives) et de pouvoir informer et orienter les aidants**. Les PFR sont généralement adossées à un accueil de jour (autonome ou adossé à un EHPAD).

En 2022, on compte ainsi plus de 250 plateformes installées en France, dont 24 en région Nouvelle-Aquitaine soit deux par département.

Ainsi, plusieurs enjeux gravitent autour de l'offre de répit et de la politique d'aide aux aidants. Le premier est de **mieux repérer et orienter les aidants vers les dispositifs de répit**, le deuxième est de **réduire les inégalités territoriales** en travaillant la répartition de l'offre avec pour appui les dispositifs de coordination, et le dernier est **d'innover en développant des modes d'accueil en fonction des territoires et des publics spécifiques** (maladies neuro-dégénératives, accueil de jour itinérant).

Cette étude s'intéresse à **l'accueil temporaire en Nouvelle-Aquitaine** parmi les



Carte 1. Localisation des plateformes d'accompagnement et de répit en Nouvelle-Aquitaine

offres de répit en faveur des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie proposées par les ESSMS. Cette étude s'intéresse plus particulièrement à l'accueil de jour et à l'hébergement temporaire dans la mesure où les accueils de nuit sont encore très peu présents dans la région Nouvelle-Aquitaine. Seulement trois accueils de nuit étaient ainsi recensés dans la base FINESS au 31 décembre 2021.



PRÉCAUTIONS DE LECTURE

Les données collectées ne sont pas exhaustives notamment sur l'offre classique identifiée via FINESS, où des écarts ont pu être constatés en fonction des retours possibles des délégations départementales de l'Agence régionale de Santé ou des Conseils départementaux sollicités.

L'accueil temporaire

L'accueil temporaire⁴ s'adresse aux personnes en situation de handicap de tous âges et aux personnes âgées en perte d'autonomie. Il s'entend comme un accueil non permanent organisé pour une durée limitée, le cas échéant sur un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement : **accueil de jour, hébergement temporaire, et accueil de nuit.**

Ce mode d'accueil vise à organiser pour les intéressés et l'entourage **des périodes de répit, un relayage en cas de besoin, des**

périodes de transition entre deux prises en charge, des réponses à une interruption momentanée de prise en charge, une réponse adaptée à une modification ponctuelle ou momentanée de leurs besoins, ou une réponse à une situation d'urgence.

Ces solutions de répit sont placées sous la double tutelle de **l'Agence régionale de Santé (ARS)** et des **Conseils départementaux**. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme national « Agir pour les aidants », l'ARS Nouvelle-Aquitaine distribue chaque année des crédits dédiés à l'ouverture de nouvelles places en accueil temporaire dans le champ « personnes âgées ».

Accueil de jour

De quoi parle-t-on ?

L'accueil de jour⁵ est une **modalité d'accueil non permanente et sans hébergement**, pour les personnes âgées en perte d'autonomie, atteintes de maladie d'Alzheimer et apparentées, en situation de handicap ou atteintes de maladie chronique invalidante.

En fonction de la situation, la personne peut être accueillie pour une ou plusieurs journées par semaine, voire demi-journée, dans un établissement social ou médico-social. L'accueil peut être organisé sur

des places spécifiques dans une structure assurant de l'hébergement permanent, ou au sein d'une structure exclusivement destinée à l'accueil de jour.

Quels sont les objectifs de l'accueil de jour ?

L'accueil de jour permet de **soutenir le projet de vie à domicile** de la personne âgée et d'assurer une continuité dans son parcours. Ces temps passés hors du domicile contribuent à **rompre son isolement** et permet du temps de répit pour le proche aidant. Les activités qui y sont proposées permettent d'**entretenir et préserver les capacités des personnes accueillies.**

⁴ L'accueil temporaire résulte de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (dernier alinéa du I de l'article L. 312-1 du CASF) qui prévoit que les ESSMS peuvent assurer l'accueil « à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel » et ce, « à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement ». ⁵ Définition issue de Ministère des Solidarités et de la Santé (2022), Besoin de répit : 17 fiches-repères pour vous aider.

»» Comment fonctionne l'accueil de jour ?

Plusieurs types d'activités peuvent être proposées au cours de la journée pour les personnes âgées, des activités de stimulation cognitive, des activités autour de la nutrition (confection des repas, etc.), et des activités de bien-être (sorties, techniques de relaxation, activités physiques adaptées). Les activités sont adaptées en fonction du niveau d'autonomie des personnes accueillies, et pour les personnes intéressées des ateliers de cuisine, peinture, écriture, peuvent être organisés.

l'équipe médico-sociale APA. Une aide supplémentaire est possible si le plafond du plan d'aide APA est atteint dans le cadre du droit au répit des proches aidants créé par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV)⁷.

Le coût restant à charge de la personne allant à l'accueil de jour peut également être partiellement financé par **sa caisse de retraite, sa complémentaire santé, une assurance, et par certaines aides proposées par des mairies et Conseils départementaux.**

Quelles sont les aides financières possibles pour l'accueil de jour ?

Une participation aux frais de journée est demandée aux personnes accueillies. Des aides financières peuvent être mobilisées pour financer les frais d'accueil de jour. Une partie ou la totalité du coût de l'accueil de jour peut être prise en charge par **l'APA à domicile**⁶ dans le plan d'aide proposé par

Quelle est l'offre d'accueil de jour en Nouvelle-Aquitaine ?

La région Nouvelle-Aquitaine dispose de **1 772 places installées d'accueil de jour** dans les EHPAD et centre d'accueil de jour réparties sur les 12 départements (base FINESS au 31 décembre 2021), le nombre de places varie d'un département à l'autre et des zones blanches persistent (voir carte 2).

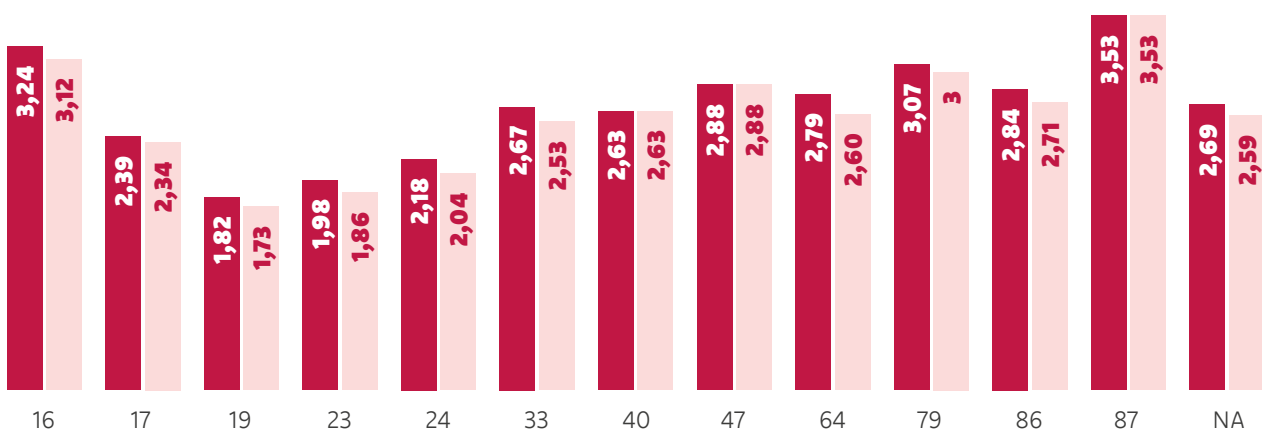


Figure 2 : Taux d'équipement en accueil de jour par département

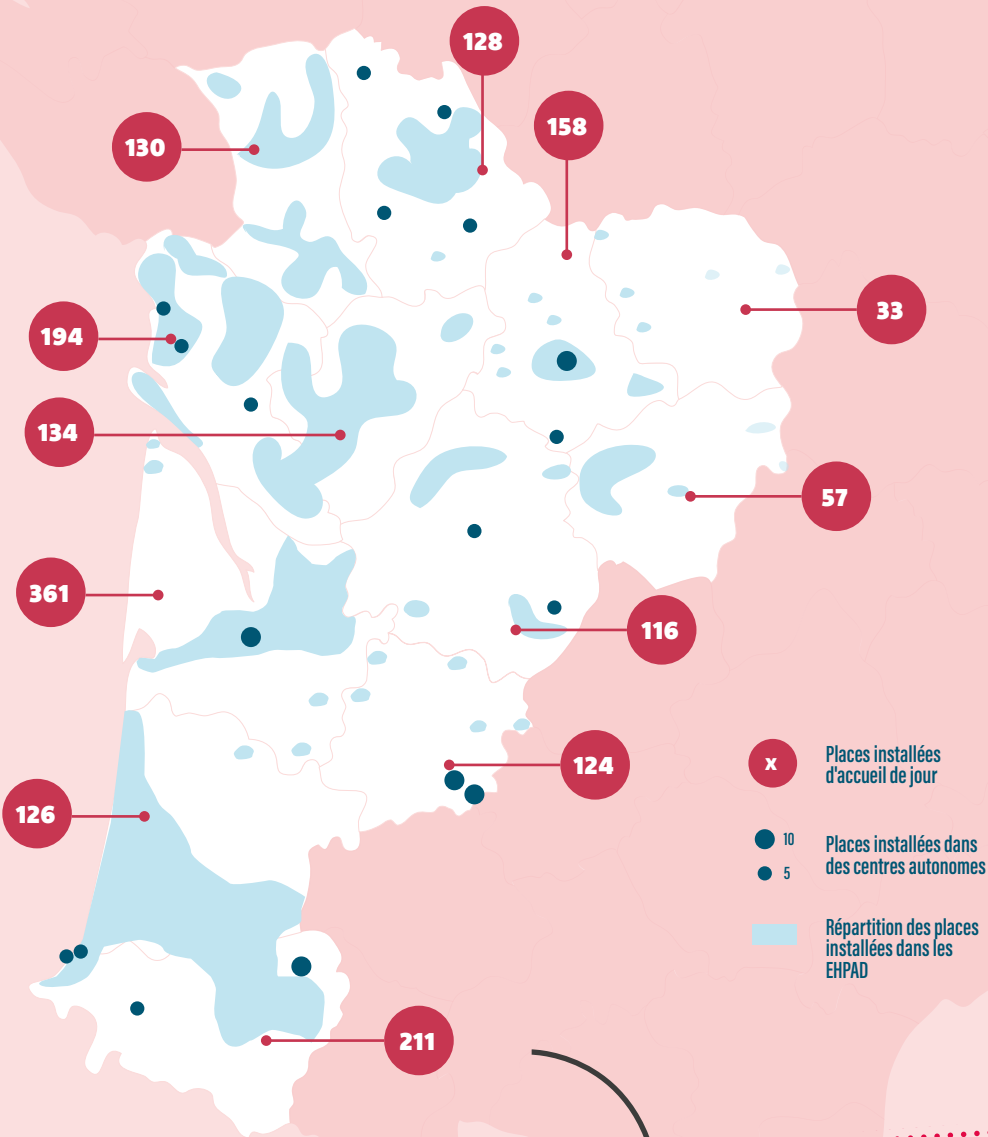
Source : FINESS, base historique au 31 décembre 2021

■ Places autorisées
■ Places installées

Note de lecture : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)

⁶ APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les personnes âgées

⁷ Loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement



Carte 2. Nombre et répartition des places installées d'accueil de jour dans les EHPAD et centres autonomes en 2021.

Le **taux d'équipement** de la région est de **2,59 places installées en accueil de jour pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**, il varie de **1,73 pour le département de la Creuse à 3,53 en Haute-Vienne** (voir figure 2). Le taux d'équipement permet de rendre compte des manques en termes de places d'accueil de jour au regard du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus.

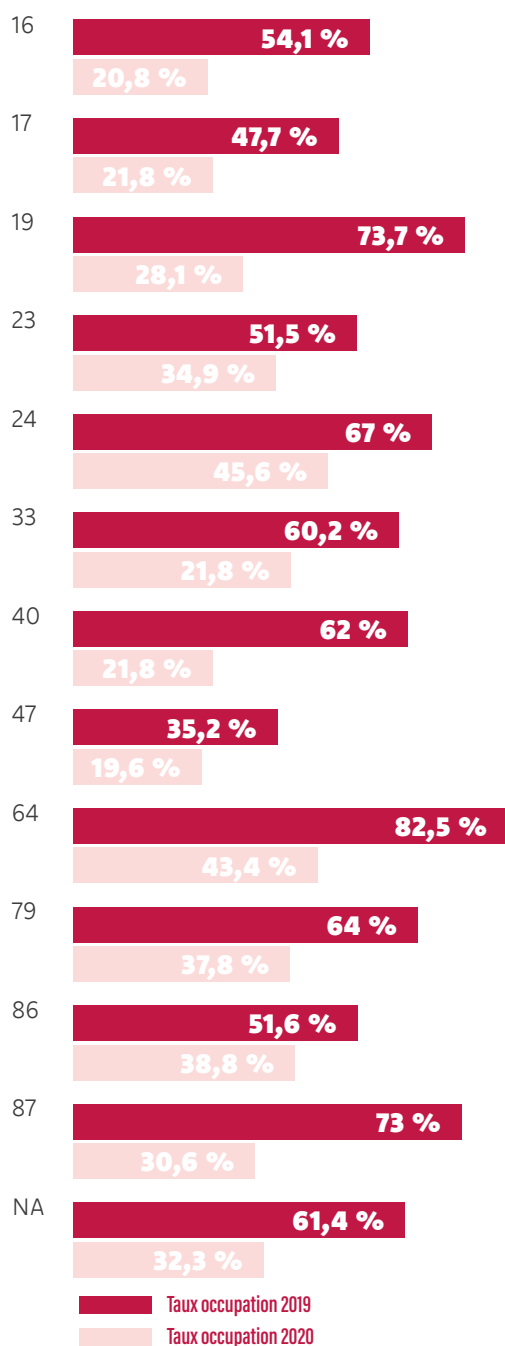
Le rythme de création de places d'accueil de jour dans les établissements pour personnes âgées est inférieur aux places initialement autorisées avec **un écart de 66 places**. L'ARS assure aujourd'hui que cet écart s'est réduit.

La structure de répartition des places d'accueil de jour est hétérogène d'un département à l'autre. Les Landes, les Deux-Sèvres et le Lot-et-Garonne présentent par exemple une couverture très différente malgré un nombre de place similaire. Dans les Landes, les places sont dispersées au sein de nombreuses structures de petites tailles, couvrant principalement, le sud, le centre et l'ouest du département. Dans les Deux-Sèvres, des structures de taille moyenne maillent globalement l'ensemble du territoire. Enfin, dans le Lot-et-Garonne, les places sont beaucoup plus concentrées, au sein de quelques structures de plus grande taille réparties sur la périphérie du département ou aux environs d'Agen.

On constate logiquement une offre plus faible de places sur quelques territoires ruraux, notamment sur certaines zones en Creuse, Corrèze, Dordogne et Gironde.

Figure 3 : Taux d'occupation moyen en accueil de jour par département

Sources : FINESS, base historique au 31 décembre 2021



Note de lecture : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)

De plus, des marges d'optimisation de l'offre existante sont observées sur le terrain, tant sur le plan de l'organisation que du recours. Le taux d'occupation moyen⁸ régional de l'accueil de jour en EHPAD plafonnait à **61,4 % en 2019**. Il varie de 35,2 % pour le département du Lot-et-Garonne à 82,5 % pour le département des Pyrénées-Atlantiques. En 2020 et 2021, l'épidémie de Covid 19 a encore diminué le recours à cette offre (voir figure 3).



L'ACCUEIL DE JOUR ITINÉRANT

L'accueil de jour peut exister sous une forme itinérante (AJI) répondant aux besoins particuliers des zones moins densément peuplées. Une équipe pluridisciplinaire se déplace au plus proche des personnes en proposant des activités au sein de locaux situés à proximité de leur domicile, dans les salles des fêtes par exemple. Il s'agit par ce dispositif d'améliorer la répartition de l'offre de places d'accueil de jour sur le territoire et d'apporter une réponse de proximité en permettant aux professionnels d'aller à la rencontre des personnes bénéficiaires.

⁸ Le taux d'occupation est le rapport entre l'activité réalisée, en journées, actes... et l'activité théorique. Il mesure l'activité réalisée au regard de la capacité totale de l'établissement.

← Hébergement temporaire

De quoi parle-t-on ?

L'hébergement temporaire⁹ est un mode d'accueil s'adressant aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées dépendantes, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée. Il peut être sollicité dans le cadre d'une situation complexe ou de crise, être une transition entre le domicile et la vie en collectivité ou être mobilisé à la suite d'une hospitalisation.

Quels sont les objectifs de l'hébergement temporaire ?

L'hébergement temporaire est d'abord conçu pour permettre aux personnes qui y font appel de pouvoir continuer à vivre chez elles et, pour ce faire, de pouvoir ponctuellement avoir recours à un hébergement temporaire lorsque **le maintien à domicile est compromis**.

Il permet aux proches aidants de pouvoir s'absenter ponctuellement et passer le relais (vacances, hospitalisation, besoin de répit, etc.). Mais il peut également **constituer un premier essai de vie en collectivité** avant une entrée définitive en établissement, ou **servir de transition** avant le retour à domicile après une hospitalisation.

Comment fonctionne l'hébergement temporaire ?

L'hébergement est **temporaire**, il peut s'étendre seulement sur **une période limitée dans le temps avec une durée de séjour ne devant pas dépasser 90 jours sur une période de 12 mois consécutifs**. Des activités peuvent être proposées en journée en fonction des besoins et de la situation de la personne accueillie (des ateliers thérapeutiques, de relaxation, de soins esthétiques, socialisation, activités favorisant un retour à domicile si besoin...).

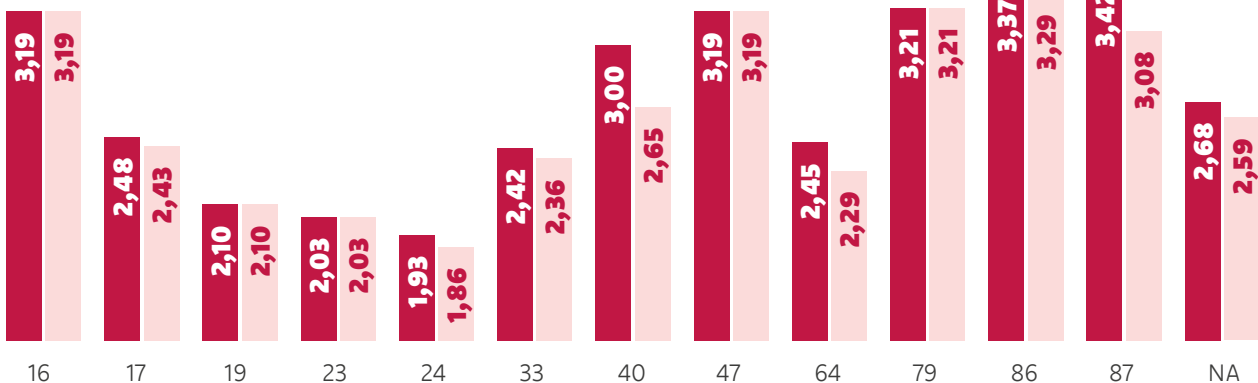


Figure 4 : Taux d'équipement en hébergement temporaire par département

Sources : FINESS, base historique au 31 décembre 2021

■ Lits autorisés
■ Lits installés

Note de lecture : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)

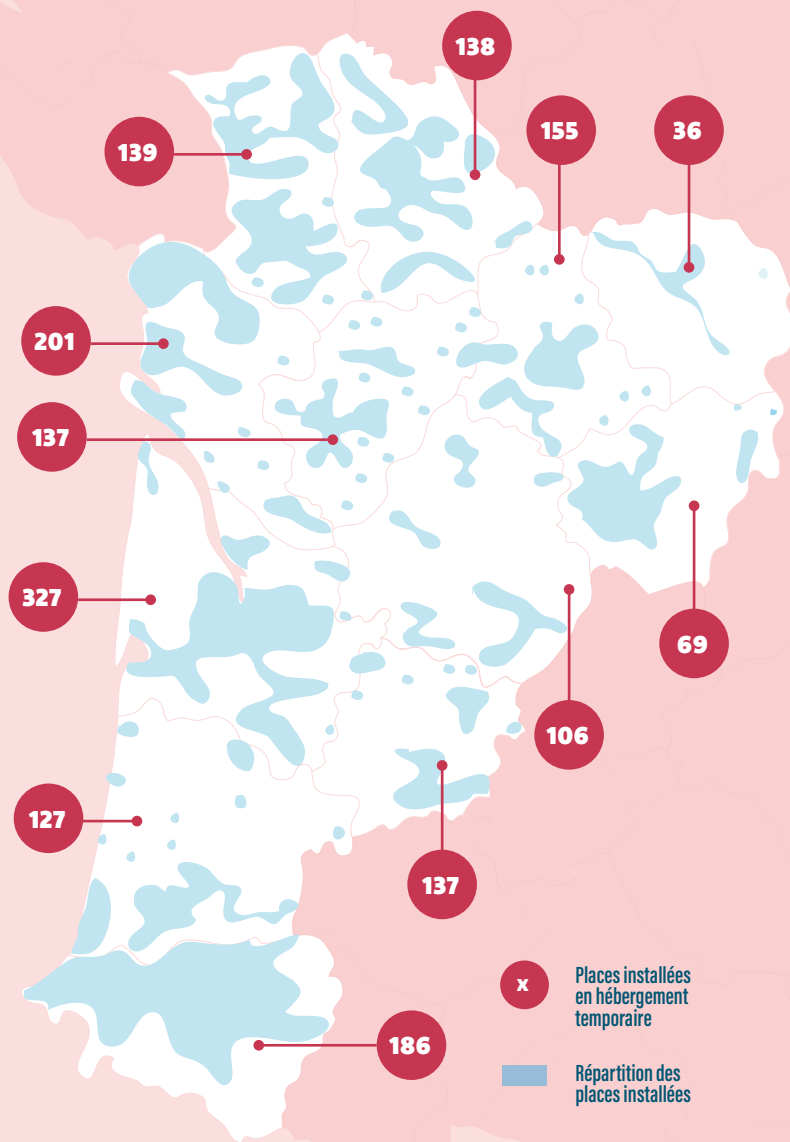
⁹ Définition issue de Ministère des Solidarités et de la Santé (2022), Besoin de répit : 17 fiches-repères pour vous aider.

»» Quelles sont les aides financières possibles pour l'hébergement temporaire ?

Une participation aux frais d'hébergement est demandée aux personnes accueillies. Plusieurs aides existent pour aider à financer un séjour en hébergement temporaire : **l'allocation personnalisée d'autonomie** (APA) pour les personnes âgées, **l'aide sociale à l'hébergement** (ASH), et certaines aides des mairies et Conseils départementaux sont possibles selon les territoires.

Quelle est l'offre d'hébergement temporaire en Nouvelle-Aquitaine ?

La région Nouvelle-Aquitaine dispose de **1 768 places installées en hébergement temporaire** dans les EHPAD réparties sur les 12 départements (base FINESS au 31 décembre 2021), le nombre de places varie d'un département à l'autre et des zones blanches sont visibles (voir carte 3).



➤ Carte 3 : Nombre et répartition des places installées d'hébergement temporaire dans les EHPAD en 2021.

Comme pour l'accueil de jour, la structure de répartition des places d'hébergement temporaire est très irrégulière d'un département à l'autre.

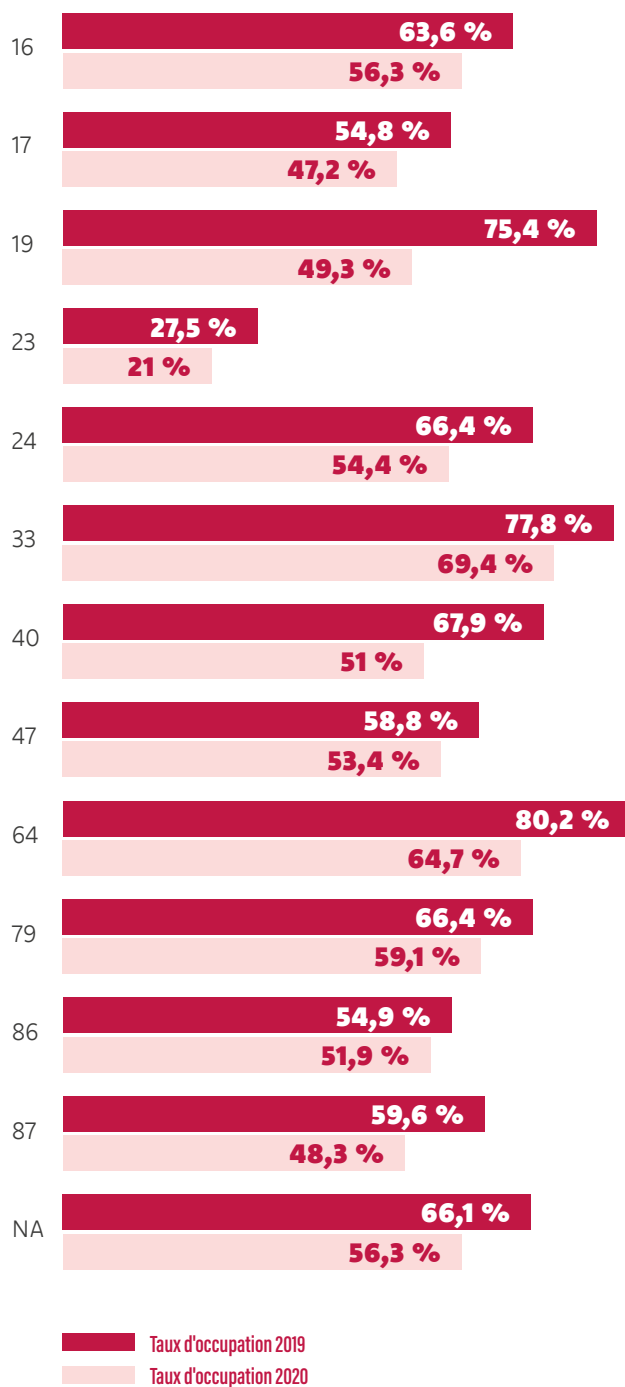
Certains départements, comme les Deux-Sèvres, la Charente ou les Pyrénées-Atlantiques, présentent une répartition relativement homogène. D'autres territoires, comme la Haute-Vienne, la Corrèze, la Creuse, la Vienne et la Gironde présente une concentration d'établissement dans les villes et des zones beaucoup moins couvertes. Enfin, des territoires comme le centre-est de la Dordogne, le nord des Landes, l'ouest du Lot-et-Garonne et la moitié sud de la Creuse et l'ouest de la Gironde sont caractérisés par une quasi absence de places d'hébergement temporaire.

Le taux d'équipement de la région est de **2,59 places installées en hébergement temporaire pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**, il varie de **1,86 pour le département de la Dordogne à 3,29 places dans la Vienne** (voir figure 4).

Le rythme de création de places d'hébergement temporaire dans les établissements pour personnes âgées est inférieur aux places initialement autorisées avec **un écart de 66 places**. L'ARS assure aujourd'hui que cet écart s'est réduit.

Figure 5 : Taux d'occupation moyen en hébergement temporaire par département

Sources : FINESS, base historique au 31 décembre 2021



Note de lecture : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)

Des marges d'optimisation de l'offre existante sont observées sur le terrain, tant sur le plan de l'organisation que du recours. Le taux d'occupation moyen régional de l'hébergement temporaire en EHPAD plafonnait à **66,1 % en 2019**. Il varie de 27,5 % pour le département de la Creuse à 80,2 % pour le département des Pyrénées-Atlantiques. En 2020 et 2021, l'épidémie de Covid-19 a encore diminué le recours à cette offre (voir figure 5).



LES MAISONS D'ACCUEIL TEMPORAIRE (MAT)

Les maisons d'accueil temporaire sont des structures de 17 places d'hébergement temporaire et 10 places d'accueil de jour pour les personnes âgées, en priorité celles atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et/ou en perte d'autonomie et vivant à domicile. Elles ont la particularité de proposer sur un site unique les différentes modalités d'accueil temporaire : accueil de jour et hébergement temporaire, sans être adossées à un EHPAD. Les principaux objectifs recherchés sont le répit des aidants et la préservation de l'autonomie des bénéficiaires. En Nouvelle-Aquitaine, il y en a quatre dans le département du Lot-et-Garonne et deux dans le département des Landes.

Accueil de nuit

De quoi parle-t-on ?

L'accueil de nuit¹⁰ est une modalité d'accueil temporaire particulière pour les personnes ayant besoin d'un **cadre sécurisé et pour les aidants ayant besoin d'un relais et soutien la nuit**. Il s'agit d'un mode d'hébergement à temps partiel en établissement médico-social, prévu pour des personnes vivant à domicile. Il est généralement proposé dans un EHPAD ou en résidence autonomie.

Quels sont les objectifs de l'accueil de nuit ?

Il s'agit de **soutenir la vie à domicile** en permettant aux personnes accueillies de demeurer dans leur cadre de vie habituel, en profitant temporairement d'un cadre sécurisé et de prestations pendant le séjour ; de permettre aux proches aidants de prendre du repos et de bénéficier de **temps de répit la nuit**.

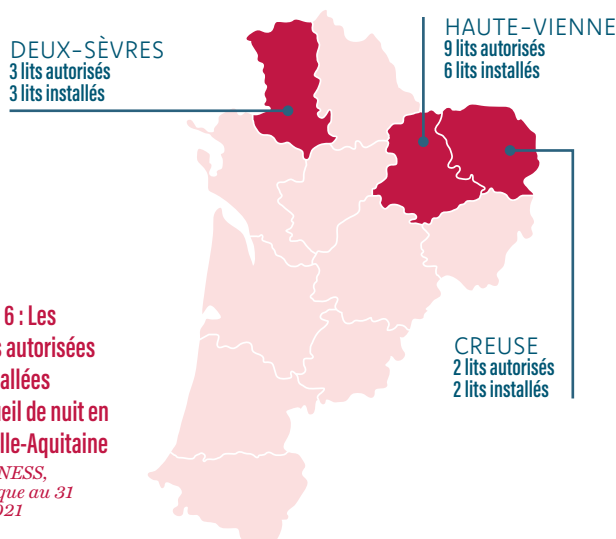


Figure 6 : Les places autorisées et installées d'accueil de nuit en Nouvelle-Aquitaine

Sources : FINESS, base historique au 31 décembre 2021

Comment fonctionne l'accueil de nuit ?

L'accueil peut s'étendre du dîner au petit-déjeuner, **la prise en charge est prévue de 17h30 à 8h30 le lendemain**, par une équipe d'aides médico-psychologiques formées en soins gérontologiques. Le personnel de l'établissement assure la surveillance et l'accomplissement des actes de la vie quotidienne (aide au coucher, lever, habillage, toilette, prise de repas, prise de médicament...). Des activités supplémentaires sont parfois organisées le soir pour les personnes agitées au moment du coucher et pouvant faire des déambulations la nuit (syndrome crépusculaire¹¹).

Quelles sont les aides financières possibles pour l'accueil de nuit ?

L'accueil de nuit est une prestation payante mais en partie financée. Pour couvrir le reste à charge, il est possible de mobiliser de l'aide financière apportée par **l'allocation personnalisée d'autonomie** à domicile. Sur le champ des personnes âgées, un tarif hébergement spécifique est dû par la personne en perte d'autonomie qui peut comprendre une ou plusieurs prestations d'hébergement comme la restauration le soir et/ou le matin, voire la toilette.

Quelle est l'offre d'accueil de nuit en Nouvelle-Aquitaine ?

La région Nouvelle-Aquitaine dispose de **11 places installées** d'accueil de nuit. L'accueil de nuit est très peu répandu sur la région Nouvelle-Aquitaine, seulement une dizaine de places sont installées dans trois départements : Creuse, Deux-Sèvres et Haute-Vienne (voir figure 6).

Le rythme de création de places d'accueil de nuit dans les établissements pour personnes âgées est inférieur aux places initialement autorisées, un écart de 3 places d'accueil de nuit.

¹⁰ Définition issue de CNSA, Ministère des solidarités et de la santé (2021), Cadre national d'orientation. Principes généraux relatifs à l'offre de répit dont l'accueil temporaire, Mars. ¹¹ Lorsqu'une personne devient régulièrement désorientée, angoissée, agressive, ou agitée à la fin de la journée.

↙ Enjeux de l'accueil temporaire : freins et leviers

L'état des lieux de l'offre en accueil temporaire proposée par les établissements sociaux et médicaux-sociaux en Nouvelle-Aquitaine montre que le déploiement de ce dispositif de répit est hétérogène d'un département à l'autre tant sur le nombre de places installées que sur la couverture territoriale. Les places installées en accueil temporaire sont relativement sous-utilisées par les personnes âgées en perte d'autonomie et leurs proches aidants.

Pour comprendre cette sous-utilisation, plusieurs freins au recours à l'offre de répit par les proches aidants ont été relevés et regroupés en **5 grandes thématiques** (voir page 20).

Des spécificités sont observées concernant les freins à **l'hébergement temporaire** lié à l'absence de définition claire aussi bien pour les professionnels que les proches aidants : une réponse d'urgence, un soutien des aidants, une préparation à l'entrée en EHPAD, etc. L'hébergement temporaire est souvent perçu comme définitif par les personnes âgées et leur famille. Sur le terrain, les établissements remontent des difficultés à envisager la sortie avec les familles et les professionnels (positionner une date de sortie) et à assurer un retour à domicile dans des conditions sécurisées avec l'étayage requis. Ils accueillent le plus sou-

vent des personnes très dépendantes, relevant plutôt de l'hébergement permanent. Le coût du reste à charge reste également élevé car il s'ajoute aux frais du domicile. Les aides mobilisables sont souvent méconnues et les démarches pour y accéder complexes pour les aidants.

Les principaux leviers¹² qui peuvent faciliter le développement de l'accueil temporaire et améliorer son recours par les proches aidants sont présentés ci-contre.

Devant l'hétérogénéité régionale de l'offre en accueil temporaire, les leviers ne peuvent se décliner que de manière différenciée, territoire par territoire avec une prise de conscience et un engagement de l'ensemble des acteurs pour accompagner au mieux le parcours de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants.

Piliers de la solidarité nationale, les aidants, invisibles pendant des années, commencent à être mieux reconnus par la société. Il s'agit de leur proposer des solutions diversifiées et adaptées pour qu'ils disposent de relais dans une démarche préventive de répit. Sans oublier que leur profil et leurs besoins ne sont pas les mêmes selon la personne qu'ils soutiennent ou selon qu'ils exercent ou non une activité professionnelle. Ces solutions doivent être à la fois souples et en adéquation avec les projets de vie au domicile de la personne.



1 Faciliter l'organisation et la prise en charge du transport par l'internalisation ou l'externalisation du transport (besoin d'un binôme avec un chauffeur et un accompagnateur sur le temps de transport)



2 Améliorer la lisibilité de l'offre d'accueil temporaire auprès du grand public et auprès des professionnels, qui n'ont pas toujours connaissance des places disponibles par la mise en place d'une communication claire et ciblée.



3 Développer une offre en accueil temporaire (accueil de jour, accueil de nuit, hébergement temporaire) plus souple et mieux adaptée aux besoins des proches aidants et aux différents publics par un accueil à la carte et des activités adaptés aux envies des personnes accueillies.

¹² Leviers identifiés à partir des questionnaires envoyés aux établissements mais également travaillés lors des groupes de travail organisés sur les départements pilotes (Gironde, Creuse, Deux-Sèvres)

LES 5 GRANDES THÉMATIQUES



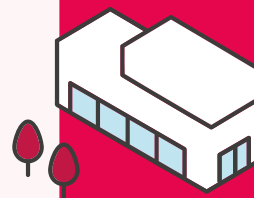
→ COMMUNICATION

- ▶ **Méconnaissance générale de l'accueil temporaire** par les usagers, les aidants et les professionnels
- ▶ **Manque de communication** au sein du territoire et au sein du département sur l'offre de répit
- ▶ **Manque de relais** des médecins libéraux, des services à domicile et des services hospitaliers pour faire connaître l'offre en accueil temporaire



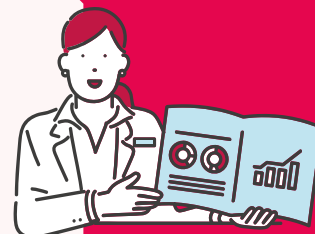
→ REPRÉSENTATION DES EHPAD

- ▶ **Frein psychologique** lié à une représentation négative de l'EHPAD
- ▶ **Méfiance** envers un mode de prise en charge souvent assimilé à l'hébergement permanent
- ▶ **Difficulté des familles à laisser leur proche** (peur et sentiment de culpabilité...)



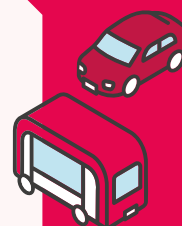
→ FINANCEMENTS

- ▶ **Démarches administratives lourdes** pour les proches aidants et les professionnels
- ▶ **Reste à charge** conséquent pour les familles
- ▶ **Méconnaissance des aides financières** possibles



→ TRANSPORT

- ▶ **Difficulté liée à la mobilité** (organisation du transport et distance de certains trajets)
- ▶ **Coût du transport** (prise en charge et gestion du véhicule)



→ ORGANISATION RH

- ▶ **Difficultés de recrutement** de personnels qualifiés et isolement des professionnels dédiés à l'accueil temporaire
- ▶ **Difficultés liées au planning** et amplitude horaire d'ouverture laissant peu de temps libre aux aidants
- ▶ Fréquentation quotidienne fluctuante en fonction des aléas (maladie, hospitalisation, crise sanitaire...)
- ▶ Limitation de la capacité autorisée



↓ Comment améliorer le recours au répit en Nouvelle- Aquitaine ?

Un projet sur l'amélioration du recours à l'accueil temporaire porté par l'ARS et le Gérontopôle

Face aux enjeux autour de l'offre de répit pour les proches aidants, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et le Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine ont démarré ensemble en septembre 2022 une réflexion globale sur l'accueil temporaire, qui vise à renforcer et consolider l'offre existante en établissement pour personnes âgées (accueil de jour et hébergement temporaire).

Les objectifs de ce projet en co-construction avec les délégations départementales volontaires sont d'aider à identifier et lever

les freins au recours à l'accueil temporaire ; de repérer et valoriser les bonnes pratiques ; et d'optimiser le fonctionnement de ces places.

L'objectif des groupes de travail organisés dans trois départements pilotes (Gironde, Creuse et Deux-Sèvres), est d'alimenter les réflexions et d'apporter des solutions concrètes aux établissements et aux territoires. Ces groupes de travail sont composés de l'ARS, des Conseils départementaux, de professionnels sociaux et médico-sociaux exerçant au sein d'ESSMS ou en dehors, de services d'aide et de soins à domicile, de professionnels exerçant dans des dispositifs dédiés à l'information, à l'orientation et à l'accompagnement des aidants, d'associations d'usagers, etc.

Le projet aboutira, au deuxième semestre 2023, à la publication d'un guide de préconisations et de pratiques visant à encadrer et faciliter le développement de solutions de répit pérennes, pertinentes et efficaces. Ce guide permettra aux structures d'accueil de disposer d'outils et d'exemples concrets visant à lever les freins au recours au répit et à actionner les leviers disponibles pour mieux répondre aux besoins des aidants.



À propos du Gérontopôle Nouvelle- Aquitaine

Le Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine est un centre de ressources et d'expertises croisées pour accompagner les projets innovants, en faveur du bien-vieillir. Il fédère les partenaires régionaux engagés auprès des personnes âgées. Lancé en décembre 2021, il propose une offre transversale de services : innovation, recherche, appui aux politiques publiques et aux territoires, valorisation des métiers et Europe.

Le pôle appui aux politiques publiques et aux territoires propose trois axes d'intervention principaux :

- ▶ **Observatoire** : production et diffusion d'études territoriales, de synthèses et d'indicateurs relatifs au vieillissement de la population et à ses enjeux en Nouvelle-Aquitaine
- ▶ **Ingénierie de projets** : réalisation de diagnostics adaptés et spécifiques aux acteurs publics accompagnés, précision/qualification des projets, structuration et méthodologie, repérage de solutions existantes, montage de dossiers, recherche de financements
- ▶ **Animation des territoires** : animation de groupes de travail thématiques afin d'encourager collectivement l'émergence de projets de territoires, mise en relation, coordination d'acteurs

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ **Cadre National D'orientation**, Principes généraux relatifs à l'offre de répit dont l'accueil temporaire, *Mars 2021*
- ▶ **Besoin de répit** : 17 fiches-repères pour vous aider du ministère des Solidarités et de la Santé
- ▶ **Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit**, Rapport de l'IGAS, *février 2023*
- ▶ **Mission de la Haute Autorité de Santé (HAS)** portant sur la définition du répit, ses composantes et la mise en œuvre des solutions (*note de cadre publiée le 11 juillet 2022*).

RÉDACTION

Mélodie Delépine

Chargée d'études et d'animation
Pôle appui aux politiques publiques
et aux territoires
m-delepine@gerontopole-na.fr

CONTACT

Raphaël Rogay

Responsable
Pôle appui aux politiques publiques
et aux territoires
r-rogay@gerontopole-na.fr

